



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000445

Séance du vendredi 25 janvier 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** M. André AVIS - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure :** M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC - **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ - **Champagny :** M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine :** M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes :** M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beaupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes :** M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessus :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières :** M. Michel POULET - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champoux :** M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE - **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENO - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT - **Gennes :** M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN - **La Vèze :** M. Philippe CHANAU - **Larnod :** Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray :** M. Daniel ROLET - **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Mme Annick CHARPY - **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise :** M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : M. Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

Objet : Renouvellement des instances de la CAGB - le calendrier

Renouvellement des instances de la CAGB - le calendrier

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé :

Les dates des élections municipales ont été fixées par le décret n°2007-1468 du 15 octobre 2007. Elles se dérouleront les 9 et 16 mars 2008.

Ces élections seront suivies en avril – mai 2008 par le renouvellement intégral des organes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la date de cessation des fonctions des délégués communautaires sortants (1), la désignation par les communes de leurs délégués à la CAGB (2), ainsi que sur les dates et ordres du jour de la première (3) et la deuxième (4) réunion du conseil de communauté.

I. La date de cessation des fonctions des délégués communautaires sortants

L'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit expressément que le mandat des délégués, lié à celui du conseil municipal qui les a désignés, expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat des délégués désignés par les conseils municipaux nouvellement élus débute à la première séance de l'assemblée délibérante.

La loi n'apporte aucune restriction à l'exercice de ces pouvoirs et ne les a pas limités aux mesures conservatoires et urgentes. Toutefois, pour éviter les risques de contentieux, il peut être recommandé de se référer au critère de continuité des services publics retenu par le Conseil d'Etat pour ne prendre que les mesures qui s'imposent.

II. La désignation par les communes de leurs délégués à la CAGB

a) La date

Les élections municipales auront lieu les 9 et 16 mars 2008.

La première séance des conseils municipaux se tiendra « de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet » (soit entre le 14 et le 16 mars (élection au 1^{er} tour), soit entre le 21 et le 23 mars).

Cette première séance sera consacrée à l'élection du maire et des adjoints ; en 2001, le Ministère de l'Intérieur recommandait aux communes de procéder, dès cette première séance, à l'élection des délégués de la commune dans l'EPCI, sous réserve que le maire sortant chargé de convoquer les nouveaux élus ait inscrit ce point à l'ordre du jour de la première séance.

b) Les modalités de désignation

Les modalités de désignation des membres de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération sont fixées à l'article L 5211-7 du CGCT.

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

c) Le nombre de délégués CAGB par commune

L'article 4 des statuts de la CAGB dispose que « la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est administrée par un conseil composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes ».

L'article 4 des statuts de la CAGB dispose que « la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est administrée par un conseil composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes ».

« Le nombre total des délégués constituant le conseil de communauté est déterminé de telle sorte que le nombre des délégués des communes, sauf Besançon, en constitue 60 % et le nombre des délégués de Besançon en représente 40 % ; pour le calcul de ce dernier, tout nombre décimal sera arrondi à l'entier supérieur.

Le nombre de délégués par commune est fixé comme suit en fonction de l'importance démographique de la commune :

- commune dont la population municipale totale est inférieure à 1 000 habitants : un délégué,
- commune dont la population municipale totale est égale ou supérieure à 1 000 habitants : deux délégués.

Toute modification du nombre de délégués résultant de la variation de la population d'une commune intervenant soit à la faveur d'un recensement complémentaire, soit à la faveur d'un recensement général de la population sera prise en compte dès lors que la commune produira un document de l'INSEE attestant la variation de la population.

...

A l'occasion de chaque renouvellement des membres du conseil de communauté survenant à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il sera procédé, si nécessaire, à l'ajustement du nombre de délégués de la Ville de Besançon pour respecter la proportion indiquée au paragraphe ci-dessus.

Pour chaque délégué titulaire, les conseils municipaux des communes désigneront un délégué suppléant.

...

Les délégués suppléants siègent au conseil de communauté avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. »

d) L'hypothèse de la non désignation des délégués par un conseil municipal

Cette situation est prévue à l'article L 5211-8 du CGCT. Cette disposition prévoit qu'à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette dernière est représentée au sein de l'organe délibérant par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint si elle compte au moins deux délégués.

III. La première réunion du conseil de communauté : la séance d'installation

a) La date

Conformément à l'article L 5211-8 du CGCT, l'organe délibérant de l'EPCL se réunit « au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires », soit au maximum le **vendredi 18 avril**.

Comme pour les communes, c'est le Président sortant qui doit convoquer pour cette première séance.

b) L'ordre du jour

Tout point peut être inscrit à l'ordre du jour de cette première séance, du moment que le point est prévu dans la convocation et qu'une note de synthèse évoque ce point. Cependant, le Président nouvellement élu n'est pas lié par l'inscription à l'ordre du jour de telle ou telle question par son prédécesseur.

Ordre du jour prévisionnel

- installation des délégués (Président sortant)
- élection du Président (présidée par le doyen de séance)
- détermination du nombre de vice-présidents (maximum 30 % du nombre de délégués, soit au maximum 41)
- élection des vice-présidents
- détermination du nombre de membres du Bureau
- élection des membres du Bureau
- élection des membres de la CAO

Délibération du vendredi 25 janvier 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- élection des membres de la commission DSP
- délégations du Conseil de Communauté au Bureau
- délégations du Conseil de Communauté au Président
- indemnités de fonction des élus

Remarques :

- en 2001, les Vice-Présidents avaient été « pré-désignés » par les secteurs
- la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives ne s'applique pas, pour le moment, aux EPCI

IV. La deuxième réunion du conseil de communauté : un point important, la désignation par la CAGB de ses délégués dans les différentes structures, dont les syndicats mixtes

a) La date

Si les dispositions de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 12 mars 2001 sont confirmées en 2008 (ce que viennent de nous confirmer oralement les services de la Préfecture du Doubs), la séance d'installation des syndicats mixtes fermés (SYBERT, SMSCoT) devra se tenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suivra l'élection de l'ensemble des présidents des EPCI membres du syndicat considéré, soit le **vendredi 16 mai 2008**.

Les syndicats mixtes ouverts (SMAIBO, SMPSI ...) ne sont pas concernés par l'obligation de fixer leur réunion d'installation à une date déterminée.

Etant donné les contraintes règlementaires (délais de convocation ...) relatives aux syndicats mixtes fermés, il conviendrait donc de prévoir cette deuxième séance de conseil de communauté, fin avril – début mai 2008.

b) L'ordre du jour prévisionnel

- détermination du nombre de commissions
- élection des délégués dans les commissions
- élection des délégués de la CAGB au SYBERT, au SMSCOT, SMPSI, SMMMC de Nancray, SM Lumière, SMA Besançon – La Vèze, SMAIBO, Audab, SEDD, SAIEMB, Dole-Tavaux, EPF, SEM Citadelle, Office du Tourisme, COS, CA RBG, Développement 25, CA Cré entreprendre, GART, ADIL, HDL25, organismes habitat, GTF ...
- élection des membres de la CCSPL
- le règlement intérieur ?

Remarques :

- les délégués de la CAGB dans les syndicats mixtes doivent être choisis parmi les délégués communautaires
- en 2001, les délégués de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT avaient été « pré-désignés » par les secteurs

Le Conseil de Communauté a pris connaissance de ces éléments.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du vendredi 25 janvier 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Annexe I : Hypothèse de calendrier mars – juin 2008

- fin février : courrier du Président de la CAGB aux maires sortants pour leur demander d'inscrire l'élection des délégués de la CAGB à la première séance du conseil municipal
- 9 mars : 1^{er} tour des élections municipales
- 16 mars : 2^{ème} tour des élections municipales
- 17 mars : prendre contact avec les communes où l'élection du maire a eu lieu pour connaître les délégués CAGB
- 25 mars : prendre contact avec les communes où l'élection du maire a eu lieu pour connaître les délégués CAGB
- *réflexion politique ? réunions de secteurs ... ?*
- 11 avril : envoi de la convocation pour le 1^{er} conseil de communauté de la CAGB
- 18 avril : séance d'installation du conseil de communauté de la CAGB
- *réflexion politique ? réunions de secteurs / SYBERT, SMSCoT+ autres structures ... ?*
- fin avril : Bureau CAGB
- début mai : 2^{ème} conseil de communauté de la CAGB
- 7 ou 9 mai : envoi de la convocation pour les séances d'installation des syndicats mixtes fermés : (SYBERT, SMSCoT)
- 14 au 16 mai : séance d'installation SYBERT, SMSCoT
- fin mai – début juin : séance d'installation syndicats mixtes ouverts : SMABLV, SM Nancray ... + Audab ...